



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT ADM-175-3

Modifiant le règlement ADM-175 concernant
la gestion contractuelle et le contrôle budgétaire

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, que lors de la séance ordinaire tenue le 10 décembre 2025, le conseil régional de la MRC des Jardins-de-Napierville a adopté le règlement ADM-175-3 modifiant le règlement ADM-175 concernant la gestion contractuelle et le contrôle budgétaire.

Il entre en vigueur le jour de la publication du présent avis et peut être consulté au bureau de la MRC au 1767 rue Principale, Saint-Michel ainsi que sur le site internet de la MRC <https://mrcjardinsdenapierville.ca/votre-mrc/politiques-et-reglements/>.

Donné à Saint-Michel, ce 12e jour du mois de décembre 2025.

A handwritten signature in blue ink that reads 'Amélie Latendresse'.

Amélie Latendresse

Directrice générale et Greffière-trésorière